

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal,  
tenue le 23 avril 2012, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. André Parenteau	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 2	M. Bertrand Parenteau	Siège # 6	M. Robert Boucher
Siège # 3	M. Sylvain Paul		

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité ont reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire, dans les délais prévus, conformément aux articles 152, 153 et 156 du *Code municipal du Québec*.

Le conseiller, M. Daniel Courchesne, est absent à cette séance pour raison motivée.

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2012-04-380)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour:**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt des états financiers 2011 et du rapport du vérificateur externe
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2012-04-381)

**2. Dépôt des états financiers 2011 et du rapport du vérificateur externe**

Le rapport de vérification pour l'année 2011, préparé par la firme comptable Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., est déposé à ce conseil. Chacun des membres du conseil en reçoit une copie.

Madame Lyne Boisvert, comptable agréé de cette firme, fait une présentation des faits saillants de ce rapport et informe des surplus financiers générés.

**3. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Réjean Rodier, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Surplus accumulé
- Dépenses à venir tel que le camion transporteur d'eau usagé
- Suggestion pour investir dans des activités en loisir
- Mot du maire dans le journal local concernant le montant du surplus accumulé
- Taxe fédérale d'accise

**4. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau de lever l'assemblée à **19 heures et 47 minutes**.

---

Réjean Rodier  
Maire

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.